CHARTE ÉTHIQUE CONCERNANT L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

« L'IA au service de la création humaine »

L'intelligence artificielle transforme les métiers de l'audio et de la communication. Elle soulève, à juste titre, des inquiétudes profondes : la multiplication de musiques entièrement générées par des machines, qui diluent la rémunération des artistes sur les plateformes de diffusion ; la menace pesant sur les emplois de la création : compositeurs, voix, techniciens du son, graphistes, rédacteurs ; et l'empreinte environnementale croissante des infrastructures de calcul qui alimentent ces technologies.

AUDIADIS ne détourne pas le regard de ces débats. Entreprise de marketing sensoriel fondée en 2001, notre métier repose sur une conviction : l'émotion ne se programme pas, elle se compose. C'est pourquoi nous choisissons d'encadrer notre usage de l'IA par la présente charte, qui engage l'ensemble de nos équipes, de nos productions et de nos partenariats.

1. La direction artistique reste humaine

Chez AUDIADIS, aucune identité sonore, aucune programmation musicale, aucune charte d'enseigne n'est confiée à un algorithme. Nos directeurs artistiques, nos producteurs et nos équipes de création conçoivent, sélectionnent et valident chaque contenu diffusé dans les points de vente de nos clients. L'IA peut assister : accélérer une recherche, proposer une variante, faciliter une mise en forme mais la décision créative, le goût et la responsabilité éditoriale appartiennent à des femmes et des hommes.

2. Préserver les emplois de la création

Nous nous engageons à ne supprimer aucun poste de création au motif qu'une IA pourrait l'occuper. Lorsque nous intégrons un outil d'intelligence artificielle, c'est pour libérer nos équipes des tâches répétitives et augmenter leur capacité créative, jamais pour les remplacer. Les voix de nos annonces, les messages de nos radios d'enseigne et nos productions audiovisuelles restent le fruit du travail de professionnels rémunérés.

3. Soutenir la scène artistique réelle

Notre engagement le plus concret porte un nom : letmymusicplay.com. À travers cette plateforme, AUDIADIS sélectionne et diffuse de véritables artistes sur ses radios d'enseigne, offrant à la scène musicale émergente une exposition auprès de millions d'auditeurs en magasin et une rémunération. Nous prolongeons cette démarche par l'organisation de concerts en point de vente, où l'artiste est payé pour jouer, en vrai, devant un public réel. À l'heure où des dizaines de milliers de titres générés par IA inondent chaque jour les plateformes de streaming, nous faisons le choix inverse : promouvoir une coexistence harmonieuse entre création humaine et IA générative, en privilégiant les collaborations humaines, le respect des inspirations et l'espace de diffusion donné aux créateurs réels.

4. Un usage sobre et mesuré

Chaque requête adressée à une IA générative consomme sensiblement plus d'énergie qu'une opération numérique classique, et la croissance des centres de données pèse sur les ressources en électricité et en eau. AUDIADIS s'engage à un usage proportionné : nous recourons à l'IA lorsqu'elle apporte une valeur réelle et identifiée, nous privilégions les outils et modèles les plus efficients pour la tâche demandée, et nous nous interdisons la génération de masse de contenus sans finalité. La sobriété numérique fait partie de notre responsabilité d'entreprise.

Audiadis SA – Copyright 2026

5. Transparence et responsabilité

Lorsqu'un contenu diffusé par AUDIADIS a été produit avec l'assistance d'une intelligence artificielle, nous le déclarons clairement et nos clients en sont informés. Nous n'attribuons jamais à un artiste ou à un interprète humain un contenu généré par une machine, et nous n'utilisons pas de voix synthétiques imitant des personnes réelles sans leur consentement explicite. Fort de son expertise des médias instore, AUDIADIS informe également ses partenaires, clients et collaborateurs sur les apports réels de l'IA comme sur ses limites, afin que chacun décide en connaissance de cause.

6. Respect de la propriété intellectuelle et des droits d'auteur

Nous nous engageons à ne pas utiliser de données ou de créations protégées sans autorisation. Nous n'autorisons aucun entraînement de modèles d'intelligence artificielle sur les œuvres des artistes que nous diffusons, ni sur nos playlists, programmations et identités sonores, qui constituent notre savoir-faire et celui de nos partenaires ; cette exigence est inscrite dans nos contrats avec nos prestataires technologiques. Nous valorisons les sources artistiques et créditons les contributeurs chaque fois que c'est possible. Enfin, nous respectons scrupuleusement le cadre des sociétés de gestion collective et veillons à ce que nos usages de l'IA ne privent aucun ayant droit d'une rémunération qui lui revient.

7. Protection des données et de la vie privée

Les données traitées par nos systèmes d'intelligence artificielle respectent les normes de confidentialité applicables, en Suisse comme dans l'Union européenne. AUDIADIS n'exploite pas de manière abusive les informations de ses utilisateurs, de ses clients ou des visiteurs des points de vente : nos solutions instore fonctionnent sans collecte de données personnelles des consommateurs, et nous entendons préserver ce principe dans chacun de nos développements.

8. Innovation responsable

AUDIADIS développe et déploie des solutions d'intelligence artificielle qui servent des usages clairs, utiles et éthiques jamais l'automatisation pour elle-même. Des revues éthiques sont intégrées régulièrement au cycle de développement de nos outils, afin de vérifier, avant tout déploiement, leur conformité aux principes de la présente charte.

9. Gouvernance de la charte

Cette charte s'applique à l'ensemble des collaborateurs, productions et outils d'AUDIADIS, ainsi qu'à nos partenariats technologiques. Elle est revue chaque année par la direction, à la lumière de l'évolution des technologies, de la réglementation notamment le règlement européen sur l'intelligence artificielle et des attentes de nos clients et des artistes. Toute équipe ou tout partenaire peut signaler un usage contraire à ses principes ; la direction s'engage à y répondre.

Guy Häusermann

Président Directeur Général, AUDIADIS SA · Carouge, Genève — septembre 2026

Audiadis SA – Copyright 2026